



## refut de regroupement familiale

Par **saidi**, le **24/02/2010** à **13:42**

je reside en france depuis 30-10-1999 je suis marier j ai 3 enfans et j ai aussi 2 filles de mon premier mariage entunisie.

jai fait une premiere demande pour rapatrier mes filles pres de moi avec l accord de ma femme actuel car en tunisie mon ex elles les a abandonner.

je remplis tuot les condition de regroupement . monsieur le prefet de boulogne billancourt ou j habite a refuser le regroupement car mon habitat est de 62 maitre carree au lieu de 72 maitre carree pour 7 personnes et depuis j ai fait des demandes pour avoir un logement de 72 maitres carrees et comme vous le savez avec le probleme de logement s est impossible de trouvez avec un salaire d ouvrier de nos jours par contre le logement ou je suis s est un f4 avec salle de bain cuisine et toilette

le probleme que ma grande fille va avoir 18 ans et la deusieme 16ans apres sa va etre impossible de les rapatrier a mes cote car elles seront majeures dites moi que puije faire s il vous plez